

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

20 avril 2021

DATE DE CONVOCATION

12 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE

12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt du mois d'avril à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND	Alain GILLES
Gérard FOUCARD	Marylène DELATRE	Patrick DUFOUR
Sylvie LEFEBVRE	Christelle PLE	Nathalie FERRAND
Hélène TELLIER	Jérôme HUCLEUX	Jérôme LECOEUR
Jennifer VERTHY		

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

Maryse FLANDRE	donne pouvoir à	Sylvie LEFEBVRE
Laurent PLACE	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Sandrine SOUCHET	donne pouvoir à	Martine CAYRE

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**
- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**
- **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020**

- DÉCISIONS MODIFICATIVES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT
 - VENTES ET ACHATS DE VÉHICULES
 - AVIS SUR DES PROJETS FUTURS DE CHAMPS ÉOLIENS SUR LA COMMUNE
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 MARS 2021 :

Aucune observation.

1.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Hors de la présence de M. BOUS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, présenté par Madame Josiane DELOFFE, doyenne d'âge.

	COMMUNE
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 390 912.09 €
RECETTES	2 434 961.35 €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2020</i>	44 049.26 €
REPORT RESULTAT 2019 (002)	2 935 404.87 €
AFFECTATION AU 1068 AU BP 2020	1 045 888.95 €
RESULTAT CUMULE (EXCEDENT/DEFICIT 2020 +REPORT 2019 AU 002 - 1068 DU BP 2020)	1 933 565.18 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 725 653.94 €
RECETTES	1 467 344.70 €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2020</i>	- 258 309.24 €
REPORT RESULTAT 2019 (001)	435 512.05 €
RESULTAT CUMULE à inscrire au 001 au BP 2021	177 202.81 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 110 767.99 €
AFFECTATION DU RESULTAT au compte 002 au BP 2021	355 887.99 € arrondi à 355 888 €

AFFECTATION DU RESULTAT au compte 1068	1577 677.19 € arrondi à 1 577 677 €
---	--

RESTES A REALISER A REPORTER EN DEPENSES	2 183 880.00 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN RECETTES	429 000.00 €

2 183 880 - 429 000 = 1 754 880 €
 177 202.81 - 1 754 880 = 1 577 677.19 €
 1 933 565.18 - 1 577 677.19 = 355 887.99 €

1.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de M. BOUS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement, présenté par Madame Josiane DELOFFE, doyenne d'âge.

	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	459 320.79 €
RECETTES	590 079.60 €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2020</i>	130 758.81 €
REPORT RESULTAT 2019 (002)	191 904.93 €
AFFECTATION AU 1068 AU BP 2020	- €
RESULTAT CUMULE (EXCEDENT/DEFICIT 2020 +REPORT 2019 AU 002 - 1068 DU BP 2020)	322 663.74 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	286 868.89 €
RECETTES	210 161.24 €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2020</i>	- 76 707.65 €
REPORT RESULTAT 2019 (001)	334 125.17 €
RESULTAT CUMULE à inscrire au 001 au BP 2021	257 417.52 €
RESULTAT DE CLOTURE	580 081.26 €

AFFECTATION DU RESULTAT au compte 002 au BP 2021	322 663.74 € arrondi à 322 664 €
---	---

2.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Le compte de gestion 2020 du budget communal a été soumis et approuvé par l'ensemble des membres présents et ayant donné procuration, selon l'article L 2121-31 du CGCT, compte de gestion concordant parfaitement avec le compte administratif.

2.2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2020 du budget communal a été soumis et approuvé par l'ensemble des membres présents et ayant donné procuration, selon l'article L 2121-31 du CGCT, compte de gestion concordant parfaitement avec le compte administratif.

3.1 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DE LA COMMUNE

COMMUNE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

- décide d'affecter au budget 2021 de la commune, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :
 - le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 355 887.99 € arrondi à 355 888 €.
 - La couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 577 677.19 € arrondi à 1 577 677 €.

3.2 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

- décide d'affecter au budget 2021 Assainissement, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 322 663.74 € arrondi à 322 664 €.

4.1 DÉCISION MODIFICATIVE COMMUNE

Pour affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget de la commune, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit :

	Résultat final	Voté au BP 2021	Reste à affecter
002 : résultat d'exploitation reporté	1 933 565.18 €	1 900 000 €	33 565 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	177 202.81 €	150 000 €	27 202 €

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
002 : résultat d'exploitation reporté	+ 33 565 €	
61521 : Entretien de terrains		+ 33 565 €
TOTAL	+ 33 565 €	+ 33 565 €
	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+27 202 €	
2152 : installations de voirie (chaussées et trottoirs)		+ 27 202 €
TOTAL	+ 27 202 €	+ 27 202 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la décision modificative n°1 sur le budget communal.

4.2 DÉCISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT

Pour affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget Assainissement, et régulariser une erreur sur l'amortissement, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit :

	Résultat final	Voté au BP 2021	Reste à affecter
002 : résultat d'exploitation reporté	322 664 €	150 000 €	172 664 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	257 418 €	150 000 €	107 418 €

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
002 : résultat d'exploitation reporté	+ 172 664 €	
6811 : dotations aux amortissements		+ 292 €
61558 : entretien, réparations sur biens mobiliers		+ 86 000 €
6156 : maintenance		+ 86 372 €
TOTAL	+ 172 664 €	+ 172 664 €
	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 107 418 €	
21532-Op 25 : Réseau d'assainissement		+ 107 710 €
28183 : Amortissement matériel de bureau et informatique (chapitre 040)	292 €	
21783 : Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (matériel de bureau et informatique)	+1 451 €	
2183 : Autres immobilisations corporelles (matériel de bureau et informatique)		+1 451 €
TOTAL	+ 109 161 €	+ 109 161 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

5. VENTES ET ACHATS DE VÉHICULES

Par délibération en date du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation d'attributions à Monsieur le Maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a fait l'acquisition d'un distributeur de sel pour un montant HT de 4 534.30 € , déduction faite de la reprise de l'ancien distributeur pour un montant de 750 € par les établissements FREULET.

Il propose de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule de fonction pour un montant de 19 303.67 € TTC auprès d'OLIVIER AUTOMOBILE SAS.

Il est devenu nécessaire de vendre le véhicule communal de fonction de marque CLIO 3 immatriculé CL-952-ZD, acheté en 2012, en raison de la vétusté du véhicule et du kilométrage.

Afin de céder ce véhicule au meilleur prix, OLIVIER AUTOMOBILE a estimé la valeur du véhicule à 2 300 €.

Monsieur le Maire propose donc de vendre ce véhicule au prix de 2 300 € à Madame LADANT Sabrina.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

6. AVIS SUR LES PROJETS FUTURS DE CHAMPS ÉOLIENS SUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe les élus qu'une motion a été votée à la CCPV pour que les projets éoliens ne se développent pas sur le territoire.

En effet, il existe 51 ou 52 éoliennes et autant ont été acceptées par le Préfet de Région.

Dans 5 à 6 ans, plus de 100 éoliennes seront actives sur le territoire de la Picardie Verte.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas contre le développement de l'éolien mais souligne que notre région est très impactée et que les communes sont très sollicitées.

Elles y voient un intérêt économique et les vendeurs également.

Mais ces communes les installent en limite de leur territoire pour éviter les nuisances.

Le projet sur BLARGIES a été abandonné suite au refus des communes limitrophes lors de ma mandature précédente.

Madame Sylvie LEFEVRE signale qu'elle a eu une proposition de la société INNOVENT pour installer 5 éoliennes sur FORMERIE et 5 sur BOUTAVENT-LA-GRANGE, proposition qu'elle a déclinée.

Pour autant, les propriétaires terriens voisins peuvent accepter car ils ne prennent pas en compte les nuisances, puisqu'ils n'habitent pas sur place. Un droit de passage serait alors imposé aux agriculteurs riverains.

Il y a également un projet de 15 éoliennes sur GRUMESNIL/FORMERIE.

Monsieur le Maire confirme que les riverains subissent des nuisances : Allée de la Victoire, à CRIQUIERS par exemple où ils ont dû installer des amplificateurs pour la réception de la télévision.

Il précise également que le riverain n'est pas dans l'obligation d'accepter un droit de passage.

L'emplacement des éoliennes est conditionné au couloir le plus proche pour transporter l'électricité au transformateur, ce qui explique l'emplacement privilégié de CREVECOEUR LE GRAND ET MARSEILLE EN BEAUVAISIS.

Madame Sylvie LEFEBVRE donne l'exemple d'HETOMESNIL où les maisons ont perdu 30 % de leur valeur.

Monsieur le Maire indique que le Président de Région, Xavier BERTRAND s'oppose à la construction de nouvelles éoliennes et le Sénateur Edouard COURTIAL a déposé un projet de loi qui vise à donner la parole aux élus locaux et aux habitants pour l'implantation d'éoliennes.

Monsieur Gérard FOUCARD s'inquiète de la pollution du sol de 6 à 15 mètres de profondeur occasionnée par le retrait d'éoliennes.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a aucune réglementation en la matière, ni aucune assurance.

Lors du retrait, la société enlève seulement le béton sur 80 cm environ.
La solution est la dynamite qui compte environ 400 000 € par éolienne.

Après avoir argumenté, chaque élu est invité à voter à bulletin secret pour donner son avis sur les projets futurs de champs éoliens sur la commune :

POUR : 0
CONTRE : 21
ABSTENTION : 1

Monsieur le Maire donne les résultats de la consultation et précise que les projets de champs éoliens près de FORMERIE seront soumis à enquête publique et au Conseil Municipal.

Pour les dossiers concernant FORMERIE, un refus sera donc automatiquement donné.

7. NOOE Emploi :

NOOE Emploi va lancer prochainement un atelier chantier insertion. Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juin, permettant de recruter une équipe de 14 personnes R.M.Istes ou en insertion qui seront encadrés par un professionnel.

Le coût pour la commune serait d'environ 2 000 € la semaine (un temps travail, un temps formation théorique).

Monsieur le Maire rencontre le référent la semaine prochaine et propose d'aider cette association pour permettre à des personnes de retourner dans la vie active.

Il propose de faire un essai avec des personnes du secteur de FORMERIE.
L'équipe composée de 7 personnes pourrait s'occuper de :

- Pavage autour de l'église
- Remise en état du château d'eau (SNCF)
- Bâtiment des anciens services techniques (à vérifier si réalisable).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les devis à venir.

INFORMATIONS DIVERSES

• Petites Villes de Demain :

La commune est lauréate du nouveau dispositif « Petites Villes de Demain qui a pour objectif de renforcer les fonctions et équipements de centralité des petites villes et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial ».

Il s'agit de définir un projet de territoire et d'identifier les enjeux.

Deux projets sont à proposer à l'Etat.

Tout en gardant le cachet de la bâtisse, Monsieur le Maire propose la rénovation de l'ancienne gendarmerie (anciens services techniques) et demande aux élus qu'ils y réfléchissent, ainsi qu'à d'éventuelles autres idées.

Le projet doit être innovant.

La maîtrise d'œuvre pourrait être financée à hauteur de 80 %.

Monsieur le Maire invite les élus à venir le voir avec leurs propositions.

- **Elections :**

Eléments connus à ce jour :

- Un électeur pourra avoir 2 procurations

Le Comité scientifique recommande :

- que les assesseurs soient vaccinés, à défaut tests récents
- 1.5 m entre chaque assesseur
- d'agrandir la plage horaire prévue pour le vote
- une plage horaire privilégiée pour les personnes vulnérables
- en fonction de la météo que les bureaux de vote se tiennent à l'extérieur.

Pour FORMERIE, Monsieur le Maire va demander une dérogation pour que les bureaux de vote 1 et 2 se déroulent à la salle Louis Aragon.

Le 3^{ème} bureau pourrait être installé dans la cour de l'école à BOUTAVENT LA GRANGE.

- **Date prévisionnelle de la prochaine réunion du Conseil Municipal :**
pas définie.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude ROLAND

- signale que les espaces verts sont très bien entretenus et félicite les services techniques ainsi que Joël HUCLEUX.

- souligne que la vaccination et le dépistage sont très bien organisés.

Monsieur le Maire tient à féliciter de nouveau l'équipe médicale :

- ✚ les Docteurs LEFRANCOIS, CARDOZO et CARON GUERIN et autres médecins
- ✚ l'équipe d'infirmières
- ✚ la pharmacie du Centre et plus particulièrement Madame Lucie GRIFFON.

De nombreuses communes nous jalouent car cela fonctionne très bien. Les informations à la population sont

également relayées par Jean-Paul SOULEZ et Sabrina LADANT.

Monsieur le Maire espère que le gouvernement remerciera pécuniairement comme il se doit le monde médical associé à cette démarche.

Sylvie LEFEBVRE

- a été interpellée par les agriculteurs suite au bornage réalisé par la commune.

Les chemins appartiennent à la commune et sont entretenus par elle.

Le bornage a été réalisé en toute légalité par un géomètre mandaté par nous.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Joël HUCLEUX pour le travail réalisé à BOUTAVENT LA GRANGE et sur le territoire de FORMERIE (rue du Bois, la Fosse Paulaine et cette année il est prévu de refaire le bornage rue de Grumesnil).

Chaque secteur borné coûte environ 3 000 € à la commune.

Une 1^{ère} visite est organisée pour le pré-bornage où chaque propriétaire est invité. Il peut contester sur place ou par écrit l'emplacement des bornes.

L'année dernière, la commune a récupéré plus de 2.5 m de chemins.

La commune va faire des plantations de haies en bordure de ces chemins.

Cependant elle a quelques soucis avec certains agriculteurs réticents non domiciliés dans la commune.

La séance est levée à 21h50.